



POSTULAT

Auteur PDCVr, par Fabien Schafeitel
Objet Pooling des installations photovoltaïques cantonales
Date 15/12/2021
Numéro 2021.12.532

Lors de sa communication du 13.11.2021, le conseil d'Etat a annoncé sa volonté d'équiper rapidement ses bâtiments en solaire photovoltaïque en engageant les moyens adéquats.

Il est donc envisageable que le canton se retrouve dans un horizon d'une dizaine d'année propriétaire d'une puissance installée conséquente et dépassant ses propres besoins.

La mise en commun des installations étatiques en un pool de production permettrait donc de garantir un volume de production conséquent qui mériterait une commercialisation coordonnée.

En imaginant une puissance installée totale de 15 MW sur l'ensemble du canton permettrait une production théorique d'environ 22 GWh que le canton pourrait, dès lors, commercialiser en tant que producteur sans nécessité de passer par son fournisseur local et profiter des opportunités du marché de l'énergie ainsi que de celui des services-systèmes.

Conclusion

Par ce postulat, il est proposé au Conseil d'Etat d'analyser les avantages du pooling de ses installations photovoltaïques.